Césarine - Association loi 1901.
Echange, soutien et information autour de la naissance par césarienne.

Cesarine

18/10/2011 : Communiqué de presse

Limiter le taux de césariennes programmées en

identifiant véritablement les indications

L'association Césarine, dédiée depuis 2005 à l'échange, au soutien et à l'information autour de

la naissance par césarienne, se joint aux inquiétudes exprimées par l'Assurance Maladie¹ sur la

iaule sui ia

justification des césariennes programmées et sur les différences de traitement entre les secteurs et les

départements.

En outre elle rappelle que si le taux de césariennes en France se situe dans la moyenne basse

des pays de l'OCDE² avec 20,2 % (la moyenne étant 26%), il est toutefois nettement plus élevé que

les taux des Pays Bas (14%), de la Norvège et de la Finlande (16%).

Césarine appelle à la mise en place d'un audit visant à évaluer la part des indications non

médicales de programmation de césarienne (demande de certaines mères, programmation pour

confort des équipes de certaines maternités en vue de remédier aux problèmes d'effectifs et de

moyens) pour lesquels il n'y a aucune donnée chiffrée comme le précise la Haute Autorité de la Santé dans sa note de cadrage pour les indications de césariennes programmées³.

Association Césarine.

Contact presse Césarine :

Courriel: presse@cesarine.org

Portable: 06 70 46 60 93

www.cesarine.org

¹ Communiqué de l'Assurance Maladie du 29/09/2011 « Améliorer la pertinence des actes : exemples de l'appendicectomie et de la césarienne programmée ».

² Indicateurs de l'OCDE du 08 décembre 2009 « Panorama de la Santé 2009 »

³ Note de cadrage de recommandation de bonne pratique de la HAS datée de juin 2011 « Indications de réalisation d'une

césarienne programmée ».